



PROCES VERBAL Relevé des délibérations du Conseil d'Administration

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de FEVRIER, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 3 Février 2025, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Diéry sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

~~~~~

### **Etaient présents :**

Mesdames Brigitte DECHAMBRE, Céline SOUCHAL, Messieurs François CONSTANTIN, Roger DUMONTEL, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Daniel LALLOZ, Michel POUGHON, Henri VALETTE

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur Henri VALETTE

Nombre de Membres : En exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 9 - Pouvoir : 0

Absents / Excusés : Mesdames Camille MARTIN, Véronique PISSAVY

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

~~~~~

### **01\_2025 : Tarification SPRAD 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour gérer la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ;

Considérant le courrier reçu de l'entreprise SOGIREST en date du 20 Janvier 2025 informant le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy d'une augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 ;

Monsieur le Président informe les membres présents que l'entreprise SOGIREST qui livre les repas pour le Service de Portage de Repas A Domicile du Massif du Sancy a décidé d'augmenter ses tarifs de 4.5 % à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025, les passant de 6.4423 € Hors Taxes à 6.7403 € Hors Taxes.

Monsieur le Président précise que pour les repas mixés, les tarifs passent de 8.3114 € à 8.6944 €.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs du Service de Portage de Repas A Domicile du Massif du Sancy ont pas été augmentés le 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Monsieur le Président propose d'augmenter le tarif des repas facturés aux bénéficiaires du Service de Portage de Repas A Domicile du Massif du Sancy de 0.40 €, le passant ainsi de 8.80 € à 9.20 € à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025, soit une hausse de 4.35 % correspondant à la hausse appliquée par le fournisseur.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte du nouveau tarif du Service de Portage de Repas A Domicile du Massif du Sancy, soit 9.20 € le repas qu'il soit normal ou mixé ;
- DECIDE d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 ;
- PRECISE que le montant de la différence de l'augmentation pour les repas mixés est pris en charge par le Budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;
- MANDATE son Président pour en informer les bénéficiaires et en assurer la bonne exécution.

## 02\_2025 : Validation du programme et tarifs des activités Jeunesse – Vacances d'Hiver 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU la délibération n° 22 / 2022 en date de 22 Septembre 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du MASSIF DU SANCY approuvant la politique tarifaire du Service Jeunesse ;

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée les activités qui pourraient être proposées pour les vacances d'Hiver 2025, et de leurs tarifs :

◇ *Stage Escalade et BD Manga du Lundi 24 au Vendredi 28 Février 2025, dès 11 ans :*

| QF                    | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|-----------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>35 € | 9 €     | 11 €        | 17 €         | 19 €     |
|                       | 19 €    | 21 €        | 27 €         | 29 €     |

*\*tarif hors territoire*

◇ *Stage Biathlon et Street Art du Lundi 3 au Vendredi 7 Mars 2025, dès 11 ans :*

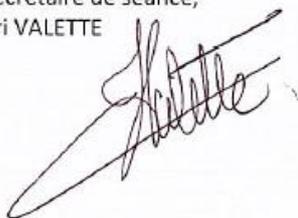
| QF                    | < 500 € | 501 à 700 € | 701 à 1101 € | ≥ 1101 € |
|-----------------------|---------|-------------|--------------|----------|
| Coût / enfant<br>68 € | 17 €    | 22 €        | 33 €         | 37 €     |
|                       | 27 €    | 32 €        | 43 €         | 47 €     |

*\*tarif hors territoire*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les activités présentées ;
- VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Le Secrétaire de séance,  
Henri VALETTE



Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme

Le Président,  
Lionel GAY

